



Pavillon de la Foge

Contrat de location

Sommaire

Contrat de location.....	2
Processus de réservation.....	3
Processus.....	3
Règlement d'utilisation.....	4
Généralités.....	4
Contact.....	4
Ayant droit.....	4
Réservation et location.....	4
Salle et équipements.....	4
Parcage.....	5
Remise des lieux.....	5
Responsabilités.....	5
Litiges.....	5
Tarifs de location.....	6



Contrat de location

Le Pavillon de la Foge se situe au Chemin de la Foge 2 – 1815 Clarens

Ce contrat est conclu entre le locataire et l'Association des Intérêts de Chailly, Baugy, les Crêtes et environs (ci-après appelée AIC).

Date de la location :

Locataire et responsable de la salle durant la location :

Membre de l'AIC : **OUI** (entourez ce qui convient) **NON**

Nom et Prénom :

Adresse complète :

N° de portable :

Adresse E-mail :

Type de manifestation:

Restitution du dépôt de garantie:

Titulaire du compte :

N° IBAN :

Validité du contrat :

Par ma signature :

- Je confirme l'exactitude des informations mentionnée ci-dessus.
- J'atteste avoir pris connaissance de ce document dans son intégralité (processus de réservation, règlement d'utilisation, tarifs de location, etc...)
- Je m'engage à louer le Pavillon de la Foge sous ma propre responsabilité, et m'engage à respecter le règlement, le matériel et le mobilier mis à ma disposition, les environs du bâtiment et son voisinage.

La réservation sera effectivement valable dès réception du paiement de location et du dépôt de garantie.

Lieu et date : **Signature du locataire :**

Ce document est à retourner au plus vite à :

Mme. M. Guex – Rue des Fontaines 17 – 1816 Chailly – 078/897.07.22 - y_guex@hotmail.com



Processus de réservation

Processus

1. Prenez connaissances du présent document dans son ensemble (règlement d'utilisation, tarifs de locations, etc...).
2. Contactez la responsable des locations pour vérifier la disponibilité et pour toutes questions.
3. Compléter le contrat de location et envoyer le au plus vite à la responsable des locations.
4. Effectuer simultanément le versement du montant de la location et du dépôt de garantie au moyen des coordonnées bancaires indiquées sous « Tarifs de location », un bulletin de versement peut vous être transmis sur demande.
5. Votre réservation est effectivement valable dès réceptions de votre versement et du contrat.
6. Un code vous sera transmis par la responsable des locations pour la remise de la clé qui se situe dans un boîtier sécurisé devant l'entrée principale.
7. Votre dépôt de garantie vous sera versé en retour après contrôle des locaux effectué par la responsable des locations.

